Déclaration CGT
Assemblée Générale CGOS 2018

Il y a un an, lors de son discours d'investiture, le Président Macron déclarait notamment : « *Les Français ont choisi l'espoir et l'esprit de conquête* » ou encore « *Je fais ce que j'ai dit* ».

Le Président des riches et sa cour qui nous gouverne, attaquent les salariés tout azimut. Tout doit y passer : le code du travail, le statut des cheminots, les demandeurs d'emploi, les retraités, les fonctionnaires, tous ces « privilégiés » qui ne sont qu'un coût pour le capitalisme. Après tout, que vaut la vie de ces manants, face à celle des premiers de cordée ?

Ainsi, l'action sociale des hospitaliers ne serait-elle qu'un coût insupportable et injustifié pour les établissements… ? La CGT le réaffirme : cet argent est le salaire différé des hospitaliers !

À aucun moment, dans aucun discours, le Président des ultras-riches n'avait fait allusion au démantèlement du CGOS. Aujourd'hui, s'appuyant sur un rapport de la Cour des comptes qui arrive à point nommé, le gouvernement veut faire table rase de l'action sociale des hospitaliers.

Comment justifier le paritarisme, alors que, pour établir ce rapport, les auditeurs de la Cour des comptes ont rencontré seulement les représentants de la FHF, appuyés du directeur technique du CGOS et ses adjoints, les représentants des ministères de la santé et du budget, à l'exclusion des représentants des personnels. Exclusion et mépris des organisations syndicales quand la DGOS n'a daigné donner ses injonctions, suite audit rapport qu'aux seuls président et directeur du CGOS, tous 2 membres de la FHF.

Comment ne pas y voir une volonté délibérée d'arrangements entre gens de bonne intelligence ?… « Le petit peuple » ne pouvant comprendre les enjeux des puissants.

Ainsi, les conclusions du rapport ne sont que l'adage qui dit : « *Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage* ».

Le gouvernement précédent avait déjà ouvert une brèche en donnant un agrément à Plurélya, mais les hospitaliers ne s'attendaient pas à une attaque du CGOS, telle que nous la vivons.

Où est l'impartialité de la Cour des comptes, quand ses recommandations tendent à démontrer que l'action du CGOS depuis sa création est, soit illégale, soit infondée, alors que dans le même temps, Plurélya inonde de sa publicité, les boîtes aux lettres des directeurs, vantant son action sociale au rabais avec, entre autre, 2 prestations, « décès » et « départ à la retraite », celles-là même qui seraient illégales quand il s'agit du CGOS…

Légalité bien poreuse quand on lit la lettre du Premier ministre du 20 avril 2018 concernant le rapport. Si dans les recommandations, l'illégalité pour la maladie et la retraite n'est que supposée, en revanche, elle est clairement posée pour la CRH au regard des textes de loi. Le Premier ministre, en bon serviteur, s'assoit dessus et la déclare unilatéralement légale jusqu'à au moins 2030.

Encore une fois, preuve est faite que les lois ne sont « appliquées » par les puissants, que si elles servent leurs intérêts !

Deux prestations sont dans le collimateur du gouvernement : la prestation « maladie » et la prestation « départ à la retraite ».

Le seul but : économiser environ 200 millions d'euros, soit la moitié du budget du CGOS. Il serait illusoire pour certains directeurs d'imaginer que ces sommes « économisées » reviennent dans le budget des hôpitaux, elles ne serviront qu'à diminuer d'autant la dotation des établissements au travers de l'Ondam. (Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie)

Concernant la prestation maladie, le but est clair : offrir aux groupes assurantiels privés une manne de près d'un million de clients à travers la prévoyance, sous couvert de la sacro-sainte « loi du libéralisme européen ». Rappelons

simplement que l'ensemble des 90 millions d'euros du budget de la prestation maladie vont intégralement aux agents bénéficiaires. Le budget de fonctionnement de grands groupes mutualistes et assurantiels est de 25%, ce sera donc autant de moins redistribué aux futurs assurés.

La sanction est sévère pour les agents qui ont de plus en plus de soucis de santé et de maladie professionnelle. Aujourd'hui, c'est un fait, l'hôpital rend malades les hospitaliers. Et pour les remercier du service rendu, le gouvernement leur offre… la suppression de la prestation maladie.

Ainsi, pour ne pas basculer dans la précarité, « les dos cassés » n'auront pas d'autre choix que de reprendre le travail pour manger, au détriment de leur santé...

Concernant la prestation « départ à la retraite », le montant moyen est de 1 691 € bruts… Il est vrai que là, on frise l'indécence face aux premiers de cordée qui perçoivent plusieurs millions d'euros. Ce budget de la ligne départ à la retraite s'élève à 34 millions d'euros pour 20 095 hospitaliers. Pour comparaison, PSA avait provisionné 21 millions d'euros de prime de départ à la retraite pour son seul PDG. Là, le gouvernement n'avait pas crié à l'illégalité, malgré l'indécence ! Il vaut mieux prendre aux pauvres, car ils sont plus nombreux, vieil adage libéral.

Ce fameux PDG a déjà pu ainsi s'offrir de belles vacances alors que les hospitaliers, eux, avec un budget de plus en plus restreint et des pensions de retraite toujours plus basses, n'auront que peu de perspectives de loisirs et d'évasion.

Cela ne suffisait pas ! Les recommandations de la Cour des comptes abordent d'autres sujets comme la gouvernance, les implantations des structures, les effectifs des salariés du CGOS et le statut des correspondants.

Déjà, le vote de 2017 sur la régionalisation, réduisant les délégations du CGOS de 16 à 12, avait porté un grave coup à la démocratie.

Sous couvert de garantir l'équité de traitement des agents, cette réforme territoriale garantit surtout l'iniquité à l'image de la prestation garde d'enfants qui ne tiendra désormais plus compte des besoins spécifiques des territoires et réduira considérablement les montants servis.

Comme nous l'avions dénoncé l'an passé, les effets de la régionalisation ne se sont pas fait attendre : l'implantation et surtout les effectifs des salariés du CGOS sont remis en cause par le rapport. La direction du CGOS avait pris, une fois de plus, les devants avec la réforme digitale qui n'a de digitale que le nom, et qui sert en fait à placardiser et maltraiter les personnels, réforme fort heureusement non votée par la CGT qui avait anticipé ses effets pervers.

Chaque année, l'ensemble des membres de l'AG salue le travail et l'investissement des salariés du CGOS. Pour les remercier du service rendu, le gouvernement a le projet de les accompagner en leur offrant un aller simple via… Pôle Emploi. Aujourd'hui, les salariés du CGOS sont en souffrance, au même titre que les agents hospitaliers. Qu'ils sachent qu'ils pourront compter sur le soutien entier de la CGT.

Comment affirmer vouloir un CGOS au plus près des agents hospitaliers, tout en menaçant l'existence des correspondants ?

La CGT le réaffirme. Ttoutes ces recommandations n'ont qu'un seul but : faire diminuer la cotisation versée par les établissements, et ainsi réaliser des économies. La situation financière des hôpitaux, due aux différentes réformes gouvernementales, est catastrophique ! Le gouvernement en a conscience, puisque c'est lui qui l'organise. Et encore une fois, c'est sur le dos des agents qu'il va réaliser ces économies !

Comme si la réduction des effectifs et la fermeture de lits n'étaient pas suffisantes, il faut aller encore plus loin !

D'ici à dire en plus que les agents hospitaliers sont trop nombreux, il n'y a qu'un pas allègrement franchi avec l'annonce du ministère de la Santé de vouloir économiser 1 milliard 200 millions d'euros sur la masse salariale d'ici 2022, correspondant à la suppression d'au moins 35 000 postes. Où sont les promesses du candidat Macron, de ne pas toucher aux effectifs hospitaliers ?

Les agents hospitaliers seraient des « privilégiés » au même titre que les cheminots : ils ont déjà un emploi… Alors comment osent-ils vouloir en plus, une action sociale digne du XXI^{ème} siècle ?

Pourtant, le Président Macron a déclaré à Rouen le 2 avril 2018 : « *Ce que vivent les personnels soignants est insupportable, il faut faire plus pour ces personnels* »… Il nous démontre ainsi que la parole et les actes peuvent être à l'opposé sans aucun complexe. Mais peut-être va-t-il encore se contenter d'un « *J'assume* » comme seule justification à ses décisions.

En conclusion, nous voyons poindre la fin du CGOS, tel que l'ont bâti nos anciens. En 1960, les agents avec la CGT se sont battus pour obtenir des droits pour les vacances, l'éducation, la maladie. 60 ans plus tard, le CGOS est victime d' « En Marche » après « le changement, c'est maintenant ». Les agents hospitaliers voient leurs conditions de vie au travail revenir à celles de leurs grands-parents.

Les agents rejettent massivement ces orientations. Pour preuve, ils s'expriment largement contre l'arrêt de la prestation maladie et départ à la retraite, par le biais des pétitions mises à leur disposition par la Fédération Santé CGT. A ce jour, elles comptabilisent plus de 160 000 signatures qui seront remises au Ministère en temps voulu.

La CGT reprendra la parole pour demander un vote de l'Assemblée Générale sur une motion commune CGT/FO.

La CGT remercie les salariés du CGOS pour leur travail et leur réitère son soutien.

Motion CGT à l'AG du CGOS le 14 juin 2018

L'Assemblée Générale refuse toute tentative d'affaiblissement du CGOS qui se traduirait par une diminution de ses missions et de son rôle.

C'est pourquoi, l'AG réaffirme le maintien à minima du taux de contribution de 1.5% de la masse salariale, dans l'attente de l'application des orientations votées à l'AG 2015, sur le déplafonnement et l'augmentation du taux à 3%.

L'Assemblée Générale refuse toute remise en cause des prestations maladie et départ à la retraite, ainsi que toute mesure d'accompagnement visant, dans les faits, à la déstructurer.

Enfin, l'Assemblée Générale exige le rétablissement minimum de la prestation maladie à hauteur de 47.5% et le maintien de la prestation départ à la retraite en l'état.